

MEDECINS SPECIALISTES EN IMAGERIE MEDICALE

SECTEUR 1

Docteur AUTER-GESTIN
Docteur BERLEMONT
Docteur GALLIOU-BERTEVAS
Docteur KERVENNIC
Docteur PERDRIEL (*)
Docteur PRIGENT
Docteur TEXIER (*)

() en adhérant à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (Optam), les docteurs PERDRIEL et TEXIER se sont engagés à modérer et stabiliser leurs honoraires afin de faciliter l'accès aux soins de leurs patients.*

Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de la sécurité sociale. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués, ou en cas de non-respect du parcours de soins.

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé.

Votre professionnel de santé doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation.

SECTEUR 2

Docteur ROHOU

Votre professionnel de santé détermine librement ses honoraires qui peuvent donc être supérieurs à ceux fixés par la convention le liant à la sécurité sociale. Leur montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure. La facturation de dépassements d'honoraires est par ailleurs interdite pour les bénéficiaires du dispositif C2S - Complémentaire Santé Solidaire (anciennement CMU-C et ACS).

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé.

Votre professionnel de santé doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation.

| SCANNER | secteurs | |
|--|----------|----------|
| | 1 | 2 |
| 1 région anatomique SANS ou AVEC INJECTION | 30,04 € | 60,04 € |
| 2 régions anatomiques SANS ou AVEC INJECTION | 59,33 € | 89,33 € |
| 3 régions anatomiques SANS ou AVEC INJECTION | 88,61 € | 118,61 € |
| Consultation coordonnée avec le médecin traitant ou un autre médecin | 30,00 € | 60,00 € |
| Consultation externe interventionnelle | 30,00 € | |

| IRM OSTEO-ARTICULAIRE | secteurs | |
|--|----------|---------|
| | 1 | 2 |
| Membres inférieur & supérieur SANS ou AVEC INJECTION | 55,75 € | 85,75 € |
| Cou & tronc SANS ou AVEC INJECTION | 69,75 € | 99,75 € |
| Consultation coordonnée avec le médecin traitant ou un autre médecin | 30,00 € | 60,00 € |

Remboursement par la Sécurité Sociale, hors dépassement d'honoraires :

- 70% si parcours de soins coordonnés (sauf régimes spéciaux)
- 30% hors parcours de soins coordonnés
hors du parcours de soins coordonnés pour les plus de 16 ans (pas de médecin traitant déclaré ou consultation d'un autre médecin que son médecin traitant sans être orienté par celui-ci), le montant du remboursement de l'Assurance Maladie est diminué de 30 %
- 100% si ALD (examen en rapport avec affection longue durée), maternité, dispositif C2S, ...

| FORFAIT TECHNIQUE POUR L'ETABLISSEMENT | | |
|--|--------------------|------------------|
| SCANNER | 93,03 € à 106,98 € | FTN plein (*) |
| IRM OSTEO-ARTICULAIRE | 120,51 € | |

(*) sauf acte hors nomenclature (implants dentaires, ...), sur présentation de votre carte vitale en cours de validité, nous faisons prendre en charge l'intégralité du forfait technique directement par votre caisse d'Assurance Maladie

| Prestations non remboursées par les organismes de Sécurité Sociale | |
|--|---|
| Impression de livret supplémentaire | 5,00 € par livret |
| Impression de CD/DVD supplémentaire | 10,00 € par CD/DVD |
| Frais d'envoi postal de votre dossier d'imagerie | 5,00 € |
| Bilan d'implantologie | 155,00 € à 205,00 € (acceptation sur devis) |